

Conditions générales de vente d'EF Voyages Culturels



Ces conditions de réservation s'appliquent aux voyages éducatifs EF (Canada) qui quittent à partir du 1er octobre 2026. S'agissant des voyages personnalisés, veuillez également consulter les addenda fournis qui se rapportent au programme de visite concerné. Tous les voyages internationaux (qui se déroulent à l'extérieur de l'Amérique du Nord) sont gérés par EF Education First International, Ltd. Suisse. Tous les voyages nationaux (qui se déroulent en Amérique du Nord) sont gérés par EF Explore America Inc. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. (Canada) est un prestataire de services de marketing liés aux programmes de voyages nationaux et internationaux et est désigné dans les présentes, avec EF Education First International, Ltd. et EF Explore America Inc., par l'acronyme « EF ».

Qu'est-ce qui est inclus dans le prix du programme?

- Vols aller-retour en classe économique, incluant les surcharges de carburant, les taxes d'aéroport, les frais de sécurité ainsi que les taxes de transfert, d'arrivée et de départ.
- Transport en autocar de luxe (le cas échéant, lorsqu'il est requis comme unique mode de transport).
- Hébergement dans des hôtels avec salle de bains privée, généralement en chambres à trois ou quatre lits, sauf indication contraire dans l'itinéraire.
- Déjeuner continental et souper quotidiens en Europe, selon l'itinéraire. Pour les destinations situées à l'extérieur de l'Europe, d'autres formules de repas peuvent s'appliquer.
- Dîners à bord des bateaux de croisière (le cas échéant).
- Visites touristiques et excursions guidées par des guides locaux accrédités, ainsi que des activités culturelles, Visites touristiques et excursions guidées par des guides locaux accrédités, ainsi que des activités culturelles, selon l'itinéraire.
- Transferts aéroport et transport entre les villes de destination.
- Certains droits d'entrée et billets de théâtre, selon l'itinéraire.
- Un directeur de voyage disponible 24 heures sur 24 pour l'ensemble du séjour, depuis votre arrivée à l'aéroport de la première ville de l'itinéraire jusqu'à votre départ de l'aéroport de la dernière ville, sauf indication contraire.
- Assistance offerte par les bureaux d'EF partout dans le monde.
- Visites guidées à pied d'EF, visites d'orientation et visites touristiques menées par le directeur de voyage, selon l'itinéraire.
- Transport vers et depuis les visites guidées à pied, en autocar ou en transport en commun — croisières, trains et traversiers, selon l'itinéraire.
- Pour les circuits en Amérique du Nord : pourboires usuels (pour le directeur de voyage, les guides locaux et les conducteurs d'autocar).
- Service d'urgence mondial disponible 24 heures sur 24.
- Programme « Tranquillité d'esprit » d'EF.
- Sac à dos EF et étiquette de bagage fournis pour chaque participant au circuit.
- Services de traitement préliminaire assurés par le personnel d'EF.
- Soutien pré-départ dédié, offert par notre équipe canadienne.
- Toutes les taxes de vente applicables, y compris la TVH/TVQ lorsqu'applicable (limité aux circuits domestiques seulement).
- Pour les résidents du Québec : Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (FICAV) de l'Office de la protection du consommateur (OPC). À compter du 1er janvier 2024, la contribution de 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ sera remboursée.

Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans le prix de votre programme?

- Boissons et dîners (sauf indication contraire)
- Excursions facultatives (sauf indication contraire) Activités organisées par le responsable du groupe, marchandises, matériel et services Transport vers les activités de loisirs et les activités organisées par le responsable du groupe
- Activités organisées par le responsable du groupe, marchandises, matériel et services
- Transport vers les activités de loisirs et les activités organisées par le responsable du groupe
- Frais occasionnés par les changements d'horaires, les annulations ou retards des compagnies aériennes ou d'autocars, les intempéries ou tout autre événement indépendant de la volonté d'EF
- Frais de bagages applicables facturés par les compagnies aériennes
- Supplément adulte pour l'hébergement en chambre double (le cas échéant)
- Supplément pour chambre individuelle (le cas échéant)
- Plan de protection voyage mondial
- Garantie d'annulation peu importe la raison (CFAR)
- Pourboires usuels pour les circuits en dehors de l'Amérique du Nord pour votre directeur de voyage, les guides locaux et les chauffeurs d'autocar (sauf indication contraire)
- Passeport, visa, vaccinations, frais de réciprocité ou tout autre frais lié à l'entrée ou à la sortie d'une destination spécifique
- Portage

Voyage en groupe

Comment fonctionnent les voyages en groupe?

Nous estimons que tous les étudiants devraient avoir la possibilité de voyager. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour que les prix de nos programmes demeurent abordables. Pour ce faire, nous regroupons plusieurs groupes afin de remplir un autocar, de sorte que tous les voyageurs contribuent à couvrir les frais liés à l'autocar, au directeur du voyage, aux guides locaux, etc. Le regroupement des groupes permet également aux voyageurs de rencontrer des étudiants d'autres écoles, même si les groupes ne sont pas nécessairement du même âge. Les tarifs des programmes sont calculés pour un minimum de 35 participants payant le plein tarif, à l'exception de certains circuits personnalisés et groupes privés. Pour bénéficier de ces tarifs, nous pouvons être amenés à regrouper des petits groupes afin d'atteindre le nombre de participants requis. Les voyages en groupe exigent une certaine flexibilité. Selon la taille de votre groupe, vous pourriez être regroupé avec d'autres groupes et voyager ensemble dans le cadre du même circuit. Afin de mieux servir l'ensemble du groupe, les dates et l'itinéraire demandés peuvent être modifiés. C'est pourquoi nous vous demandons d'indiquer une plage de dates pendant laquelle votre groupe est disponible pour voyager.

Flexibilité des dates standard :

Le modèle de voyage de groupe d'EF exige une flexibilité de cinq jours, soit deux jours avant et deux jours après la date de départ demandée. Cela permet à EF d'ajuster les dates de voyage selon les besoins dans cette fourchette, sans frais

supplémentaires.

Options de flexibilité des dates

Les options suivantes sont disponibles moyennant des frais supplémentaires :

Date spécifique (frais de 150 \$ par voyageur) : garantit le voyage à une date spécifique choisie.

Flexibilité de deux jours (frais de 75 \$ par voyageur) : réduit la période de flexibilité à un jour avant ou après la date de voyage demandée.

Que se passe-t-il si mon groupe ne peut pas être inscrit au circuit demandé?

Si nous ne pouvons pas consolider votre groupe sur le circuit de votre choix, nous vous proposerons un voyage comparable. Le prix du nouveau programme s'appliquera alors. Veuillez prendre note que le circuit de remplacement pourrait ne pas inclure tous les pays du circuit original. Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de vous offrir un voyage comparable à votre premier choix, les voyageurs pourront opter pour un remboursement intégral. Une fois le programme réservé, les Conditions générales d'annulation d'EF s'appliquent. EF définit un voyage comparable comme un circuit qui comprend 50 % des mêmes destinations avec nuitées que votre circuit demandé. Si vous préférez que votre groupe ne soit pas combiné avec d'autres, vous avez la possibilité de voyager en groupe privé moyennant un supplément. Ce dernier varie en fonction du nombre final de participants payants par autocar.

Mon itinéraire de voyage va-t-il changer?

Il peut être nécessaire de modifier certains aspects de votre itinéraire ou d'apporter des changements ou des substitutions à certaines activités ou inclusions pour des raisons indépendantes de la volonté d'EF. Cela peut parfois impliquer de modifier l'ordre des villes visitées, la durée de votre séjour dans une ville ou une destination, l'aéroport utilisé, ou de remplacer ou omettre une activité spécifique. Il peut également s'agir de modifier la date de départ, d'arrivée ou de retour d'un circuit. Si un changement de date effectué par EF entraîne une augmentation du prix du programme, EF prendra en charge les coûts supplémentaires. Certaines inclusions du circuit peuvent ne pas être disponibles à certaines dates, en particulier pendant les vacances ou les périodes de forte affluence. Dans ce cas, nous pouvons être amenés à remplacer certaines inclusions par d'autres ou à modifier l'ordre de leur réalisation. L'itinéraire final de votre circuit et les dates de voyage seront confirmés environ deux mois avant le départ. En vous inscrivant à un programme de voyage en groupe, vous acceptez également de voyager avec le responsable de groupe choisi, qui se réserve le droit de modifier l'itinéraire, les dates du voyage et le prix (y compris l'ajout d'une assurance voyage et des pourboires usuels) en votre nom et au nom de votre groupe. Une fois le voyage commencé, ni le responsable de groupe ni aucun participant ne peut modifier l'itinéraire. Les circuits sont conçus pour des étudiants, comme en témoignent le rythme, l'hébergement et d'autres aspects du circuit. EF se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire. Si l'itinéraire ou les dates du circuit changent après l'inscription et qu'un participant ne souhaite plus participer au nouveau circuit, les frais d'annulation standard d'EF s'appliqueront.

Groupes privés

Que faire si mon groupe souhaite voyager seul sans être regroupé avec d'autres groupes?

Si votre groupe souhaite bénéficier de l'intimité d'un autocar privé et d'un accompagnateur dédié à votre groupe, le Responsable de Groupe peut choisir de voyager en tant que groupe privé. Cette option est offerte moyennant un supplément, lequel varie en fonction du nombre final de participant payant le plein tarif par autocar. Veuillez prendre note que tous les circuits personnalisés seront considérés comme des groupes privés et que les voyageurs seront facturés selon la taille du groupe. L'itinéraire ne peut pas être modifié pendant le voyage (c'est-à-dire que l'autocar n'est pas à votre disposition en continu), mais les Responsables de Groupe peuvent apporter certaines modifications au voyage jusqu'à 180 jours avant le départ. Bien que votre itinéraire de base concerne uniquement votre groupe, vous pouvez être regroupé avec d'autres groupes lors d'excursions facultatives. De plus, en raison de la disponibilité des vols et des hôtels, nous exigeons la même flexibilité en matière de date de départ que celle décrite ci-dessus. Si vous souhaitez former un groupe privé, veuillez en informer EF avant votre première inscription.

Que se passe-t-il si mon groupe participe à un circuit personnalisé?

Si votre groupe participe à un circuit personnalisé, vous voyagerez automatiquement en tant que groupe privé. Le prix de votre circuit personnalisé peut varier selon la taille de votre groupe et sera finalisé en fonction du nombre de participants payants au moment du départ.

Inscription

Les responsables de groupe doivent encourager les voyageurs à s'inscrire dès que possible, car les circuits ont tendance à se remplir rapidement. Les inscriptions doivent être reçues par EF au plus tard 110 jours avant le départ, y compris celles des accompagnateurs ou voyageurs bénéficiant d'une place gratuite. Les voyageurs doivent fournir leur prénom, leur deuxième prénom et leur nom de famille complets, leur sexe et leur date de naissance tels qu'ils apparaissent (ou apparaîtront) sur leur passeport.

Inscriptions tardives

Si vous vous inscrivez ou si vous avez annulé votre inscription puis vous réinscrivez entre 110 et 45 jours avant le départ, votre demande sera considérée comme une inscription tardive, y compris pour les accompagnateurs et les participants bénéficiant d'une place gratuite. Dès réception de votre paiement intégral par carte bancaire, incluant les frais d'inscription tardive non remboursables de 145 \$, vous serez placé(e) sur une liste d'attente pendant que nous vérifions la disponibilité des bus, des hôtels et des vols. Si nous ne sommes pas en mesure de vous intégrer à un circuit ou de vous proposer un vol alternatif pour rejoindre votre groupe, vous serez intégralement remboursé(e). Si un participant est placé sur liste d'attente après avoir été inscrit sur un circuit en cours, puis annule sa participation, des frais d'annulation seront appliqués en fonction des conditions d'annulation du circuit initial. Si nous ne parvenons pas à trouver de vols compatibles avec nos contrats, nous pourrions éventuellement vous proposer une option de vol à un coût majoré. Vous pourrez également choisir de réserver votre vol vous-même et d'acheter uniquement la partie terrestre de votre circuit. Dans certains cas, les billets d'entrée et les

excursions facultatives peuvent ne plus être disponibles pour un voyageur s'inscrivant tardivement.

Accessibilité et animaux d'assistance

EF s'engage à soutenir tous les voyageurs dans la mesure du possible. Toutes les demandes d'aménagements raisonnables pour l'accessibilité ou d'animaux d'assistance doivent être soumises à EF dès l'inscription, ou au plus tard 110 jours avant le départ.

Si vous vous inscrivez après cette date limite (dans les 110 jours précédant le départ), vous devez faire toute demande immédiatement après votre inscription. Les demandes faites après la date limite ou les inscriptions tardives nécessitant des aménagements seront examinées au cas par cas ; toutefois, en raison de contraintes opérationnelles, EF pourrait ne pas être en mesure d'y répondre.

Si nous ne pouvons pas satisfaire vos besoins en matière d'accessibilité après cette date, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera. En nous communiquant vos besoins à l'avance, vous contribuez à nous permettre de vous offrir la meilleure expérience de voyage possible.

Changements de nom et frais applicables

Chaque voyageur doit fournir à EF son prénom, son deuxième prénom (le cas échéant) et son nom de famille, son sexe et sa date de naissance exactement tels qu'ils apparaissent (ou apparaîtront) sur son passeport. Tout changement effectué moins de 110 jours avant le départ est assujéti à des frais minimums de 200 \$, auxquels s'ajoutent les frais supplémentaires éventuels facturés par la ou les compagnies aériennes, et peut ne pas être possible. Cela peut également entraîner un itinéraire de vol différent de celui du reste du groupe, et le voyageurs. Les voyageurs âgés de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à voyager sans le groupe, sauf s'ils sont accompagnés d'un adulte. Si le prénom, le deuxième prénom et le nom de famille du voyageur figurant sur le billet ne correspondent pas exactement à ceux figurant sur son passeport, les compagnies aériennes peuvent lui refuser l'embarquement. Les voyageurs qui n'ont pas encore demandé de passeport doivent fournir leur nom complet et leur date de naissance tels qu'ils apparaissent sur leur certificat de naissance.

Comment les voyageurs s'inscrivent-ils ?

Les demandes et les paiements peuvent être envoyés à EF de l'une des façons suivantes :

En ligne (recommandé pour une inscription plus rapide)
eftours.ca/enrol

Téléphone
 1 800 263-2806

Veuillez noter que tous les appels peuvent être enregistrés et/ou transcrits à des fins de formation et d'assurance de la qualité. Par mesure de commodité, les voyageurs sont automatiquement inscrits à la facturation électronique. Les voyageurs qui préfèrent recevoir des factures par la poste peuvent en faire la demande en composant le 1 800 263-2806 ou en ouvrant une session sur leur compte à l'adresse eftours.ca.

Un voyageur peut-il s'inscrire sur une liste d'attente pour un circuit ?

Un acompte de 199 \$ est requis pour s'inscrire sur une liste d'attente. Si le candidat s'inscrit sur la liste d'attente et qu'une place se libère dans le circuit, le voyageur sera automatiquement ajouté au circuit et son compte sera activé. Les plans de paiement et les politiques d'annulation d'EF s'appliquent immédiatement. Si aucune place n'est disponible ou si le voyageur annule son inscription sur la liste d'attente, l'acompte de 199 \$ sera remboursé. Si le paiement n'est pas effectué au moment de l'inscription ou échoue, et qu'aucune mesure n'est prise par le voyageur dans les 72 heures suivant son inscription, le compte sera annulé et la place sera perdue.

Les enfants de 10 ans et moins peuvent-ils participer au circuit ?

Les demandes d'inscription pour les enfants de 10 ans et moins sont soumises à un examen individuel. Les voyageurs âgés de 6 à 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte autre que le responsable de groupe et devront partager une chambre double (deux lits) avec un adulte, en payant tous les frais applicables. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas autorisés à participer aux circuits EF.

Les adultes peuvent-ils participer aux circuits ?

Les prix des programmes EF sont basés sur les tarifs étudiants pour le transport, les entrées, l'hébergement, etc. Nous acceptons les adultes âgés de 20 ans ou plus sur les circuits, mais un supplément de 110 \$ par personne et par nuit sera facturé afin de couvrir la différence entre les tarifs étudiants et adultes (sauf indication contraire). Pour la portion maritime des circuits à bord de ferries et de bateaux de croisière, les adultes paieront un supplément de 60 \$ par nuit. Bien qu'EF fasse tout son possible pour respecter toutes les préférences en matière d'hébergement, certaines configurations spécifiques ne sont pas toujours disponibles sur les croisières ou les ferries en raison du nombre limité de types de cabines et des restrictions à bord. Les Responsables de Groupe ont le droit de refuser ou d'annuler l'inscription d'un adulte à leur seule discrétion. EF se réserve le droit de vérifier les antécédents de tous les voyageurs adultes, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fournisseur réputé.

Passeports, visas, vaccinations, autres documents de voyage et conditions d'entrée et de sortie

Chaque voyageur est seul responsable de l'obtention et du paiement, avant le départ, d'un passeport valide, des visas ou autorisations de voyage électroniques applicables (par ex., ETA et ETIAS) et de tout autre document de voyage requis, ainsi que de la vérification et du respect des conditions d'entrée et de sortie pour chaque destination du circuit. Cela peut inclure des documents médicaux, des tests ou des preuves de vaccination. Les voyageurs peuvent également être tenus de présenter une preuve d'assurance maladie/rapatriement, d'hébergement ou de ressources financières pour entrer dans les pays de l'espace Schengen et/ou dans d'autres pays. Les conditions d'entrée étant susceptibles d'évoluer, il est conseillé aux voyageurs de consulter les sources gouvernementales officielles afin d'obtenir la liste actualisée des exigences

applicables à leur(s) destination(s) tout au long de la procédure de préparation au départ. Pour les voyages à l'extérieur du Canada, les voyageurs doivent fournir leurs informations de passeport à EF au plus tard 110 jours avant le départ. Tous les passeports doivent être valides pendant au moins six mois après la date de retour du voyage. Les citoyens non canadiens doivent contacter l'ambassade ou le consulat de leur pays de destination pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions d'entrée spécifiques. Il est important de vérifier attentivement l'itinéraire pour tous les pays visités ou traversés, y compris les transferts entre aéroports à l'étranger et la réentrée au Canada. Consultez le site du gouvernement du Canada consacré aux voyages (travel.gc.ca) pour connaître les exigences les plus récentes. Si un voyageur ne peut obtenir les documents de voyage requis ou satisfaire aux exigences d'entrée ou de sortie applicables, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera, et le voyageur sera seul responsable des frais engagés. L'entrée dans un autre pays peut être refusée même si tous les documents requis sont complets.

Comment puis-je savoir quels vaccins sont obligatoires pour ma destination de voyage ?

Veuillez appeler consulter le site travel.gc.ca pour obtenir les recommandations les plus récentes en matière de vaccination.

Informations sur le passeport

Si votre passeport indique « X » comme marqueur de genre ou précise que votre sexe est « X » (non spécifié), vous pourriez rencontrer des restrictions d'entrée dans les pays qui ne reconnaissent pas ce marqueur de genre. Vérifiez les conseils aux voyageurs et les avertissements pour chaque destination et chaque pays de transit afin de déterminer les restrictions d'entrée potentielles. Dans certains cas, même si votre passeport canadien comporte le marqueur de genre « X », il peut vous être demandé de fournir des informations sur votre sexe binaire (masculin ou féminin) pendant le voyage.

Si vous avez légalement changé de nom, vous devez demander un nouveau passeport. Pour plus d'informations sur la mise à jour de votre passeport, y compris le marqueur de genre, ainsi que sur la sécurité et les conseils aux voyageurs 2SLGBTQI+, consultez travel.gc.ca/travelling/health-safety/lgbt-travel.

Puis-je protéger mon investissement ?

Plan mondial de protection des voyages

Les voyageurs peuvent protéger leur investissement contre les imprévus grâce au Plan mondial de protection des voyageurs proposé par EF. Pour plus de détails, consultez eftours.ca/coverage ou contactez le Service d'assistance aux voyageurs au 1 800 263 2806.

Garantie D'annulation Peu Importe La Raison : (CFAR) – Option Supplémentaire

Nous comprenons que les plans de voyage peuvent changer en raison de circonstances imprévues. C'est pourquoi les voyageurs ayant souscrit le Forfait de Protection Globale de Voyage se voient offrir l'option garantie d'annulation peu importe la raison (CFAR). Les voyageurs qui annulent jusqu'à 24 heures ou plus avant le départ, pour un motif non couvert par le Forfait de Protection Globale de Voyage, peuvent réclamer jusqu'à 80 % de leurs frais d'annulation.

Le Forfait de Protection Globale de Voyage et l'option Assurance Annulation pour Tout Motif (CFAR) sont disponibles uniquement et peuvent être retirés dans un délai de 30 jours suivant l'inscription à votre circuit EF. Le Forfait de Protection Globale de Voyage et l'option CFAR sont souscrits auprès de Zurich Insurance Company Ltd (Succursale canadienne). Pour plus de détails, veuillez visiter eftours.ca/coverage ou communiquer avec le Service d'Assistance aux Voyageurs au 1-800-263-2806.

Informations sur les vols

Quelles compagnies aériennes EF utilise-t-elle ?

EF réserve des places auprès des principales compagnies aériennes commerciales ou charter, y compris : Air Canada, Air France, Aer Lingus, Air New Zealand, Air Transat, American Airlines, British Airways, Austrian Airlines, Delta, Iberia, KLM, LATAM Airlines, Lufthansa, Qantas, SAS, Swiss, United, Virgin Atlantic et WestJet. Nos contrats ne permettent pas de surclassements, d'escalas prolongées ni l'accumulation de milles aériens. Certains pays peuvent exiger un traitement insecticide des aéronaves pour les vols entrants en provenance de l'étranger. La liste de ces pays est disponible auprès de Transport Canada à tc.gc.ca. EF réserve des places uniquement sur des transporteurs certifiés par la FAA ou un organisme international équivalent, pour les vols commerciaux et charters.

Comment fonctionnent les itinéraires de vol ?

EF s'efforce toujours de fournir l'itinéraire le plus direct vers votre destination selon les routings et la disponibilité des sièges. Nous ne pouvons garantir des vols directs ou sans escale.

Mon itinéraire de vol est-il fixe ?

Oui, vous devez suivre exactement l'itinéraire de vol réservé par EF. Si vous choisissez de ne pas voyager sur une portion de votre itinéraire, vous ne pourrez pas reprendre votre voyage à un point de départ ultérieur et les vols restants seront automatiquement annulés par la compagnie aérienne. Vous serez également responsable des coûts engendrés par l'incomplétude de votre itinéraire.

Mon groupe volera-t-il ensemble ?

Selon la disponibilité des sièges et la taille de l'avion, il se peut que nous ne puissions pas loger tous les membres d'un groupe sur le même vol. La taille du groupe peut également affecter notre capacité à réserver tous les voyageurs sur le même itinéraire. Dans certains cas, des escales nationales et/ou internationales, des nuitées ou des transferts en autobus peuvent être nécessaires en raison de la disponibilité des sièges, des routings et des temps de correspondance légaux. EF n'est pas responsable des changements d'horaire des compagnies aériennes, ni des retards liés à des problèmes mécaniques, météorologiques ou de capacité.

Mon groupe sera-t-il assis ensemble dans l'avion ?

Les arrangements de sièges et les surclassements relèvent de la seule discrétion des compagnies aériennes. Les sièges sont attribués lors de l'enregistrement.

Les aéroports sont-ils interchangeables ?

Les vols vers et depuis les destinations suivantes peuvent partir ou arriver à n'importe lequel des aéroports situés dans la région :

Canada

– Québec ou Montréal – Fredericton, Moncton, ou Saint John
 – Montréal ou Ottawa – Charlottetown ou Moncton
 – Penticton or Kelowna

Europe

– Glasgow ou Édimbourg – Heathrow, Gatwick, ou London City
 – Milan, Venice, ou Bologna – Charles de Gaulle ou Orly
 – Split ou Dubrovnik – Linate ou Malpensa
 – Paris ou Brussels – Cork, Shannon, ou Dublin

Asie

– Narita ou Haneda – Itami ou Kansai
 – Incheon ou Gimpo

Les destinations disposant de plusieurs aéroports utiliseront ceux-ci de manière interchangeable selon les besoins. Par exemple, New York : Newark, LaGuardia ou JFK.

Y a-t-il des restrictions de vol pour les voyageurs de moins de 18 ans ?

Toute personne de moins de 18 ans voyageant séparément du groupe sans adulte accompagnateur doit contacter chaque compagnie aérienne figurant sur son itinéraire et peut devoir s'enregistrer comme mineur non accompagné selon les politiques des compagnies aériennes. Les frais éventuels seront facturés par les compagnies aériennes et demeurent à la charge du voyageur. Les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage spécial individuel sans être accompagnés d'un adulte voyageant sur le circuit. De plus, les voyageurs de moins de 18 ans ne peuvent effectuer un voyage terrestre uniquement sans être accompagnés d'un adulte participant au circuit. Les voyageurs de moins de 18 ans non accompagnés par un adulte doivent être sur le même vol de départ que le reste du groupe.

Demandes de voyage spéciales

EF peut fournir des options stay-ahead/stay-behind, des aéroports de départ alternatifs et des circuits terrestres uniquement pour un voyageur individuel ou pour tout le groupe. Si vous avez demandé des arrangements spéciaux, EF ne peut garantir que vous voyagerez avec votre groupe dans les deux sens. La date limite pour les Demandes de voyage spéciales est de 120 jours avant le départ. Ces demandes ne peuvent être confirmées qu'une fois le circuit et les dates du groupe confirmés, soit environ 70 jours avant le départ. Veuillez communiquer avec le Service d'Assistance aux Voyageurs au 1-800-263-2806 pour obtenir plus de détails et des instructions sur les documents requis.

Que se passe-t-il si tout le groupe souhaite faire un stay-ahead ou stay-behind ?

Dans la mesure du possible, EF fournira des arrangements aériens et/ou terrestres modifiés pour un groupe d'au moins dix participants payants, plus le responsable de groupe. Chaque voyageur devra assumer les coûts supplémentaires liés aux vols et/ou au séjour terrestre. Le responsable de groupe doit soumettre une seule demande pour tout le groupe, avant la première inscription.

Que se passe-t-il si un seul voyageur a une demande de voyage spéciale ?

Nous demandons aux voyageurs individuels d'informer leur responsable de groupe et d'obtenir sa permission avant de soumettre une demande de voyage spéciale. Les demandes de voyage spéciales individuelles doivent être soumises en ligne à efforts.ca ou en envoyant le formulaire complété à notre Équipe de soutien aux voyageurs, 120 jours avant le départ, et seulement après avoir obtenu l'approbation du responsable de groupe. Veuillez garder à l'esprit que vous ne devez pas effectuer de réservations réelles — comme réserver un vol ou un hôtel — avant que l'itinéraire final de votre circuit et la date de départ soient confirmés (environ 70 jours avant le départ). Des frais de service de 95 \$, ainsi que tous coûts supplémentaires liés aux vols et/ou au séjour terrestre, seront facturés. Les voyageurs de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à effectuer un voyage spécial individuel sans être accompagnés d'un adulte participant au circuit. Les voyageurs de moins de 18 ans non accompagnés par un adulte doivent être sur le même vol de départ que le reste du groupe.

Quels sont les types de demandes de voyage spéciales individuelles ?

Option stay-ahead/stay-behind individuelle : Dans la mesure du possible, EF fournira des arrangements de vol modifiés selon la demande du voyageur. Les voyageurs sont responsables de l'organisation de leurs déplacements vers et depuis l'hôtel ou l'aéroport, ainsi que de tous les arrangements terrestres liés à leur itinéraire individuel.

Aéroports de départ alternatifs : Les prix du programme sont basés sur les départs en groupe. Si un voyageur choisit de partir d'un autre aéroport que celui du groupe, le prix du programme correspondant à l'aéroport alternatif s'appliquera. Les voyageurs doivent partir et revenir du même aéroport national. Ils sont responsables de l'organisation de leurs déplacements vers et depuis l'hôtel ou l'aéroport, ainsi que de tous les arrangements terrestres liés à leur itinéraire individuel.

Circuits – Forfait terrestre seulement : L'option forfait terrestre uniquement permet aux voyageurs d'acheter la partie terrestre du circuit sans les vols, afin qu'ils puissent organiser leur propre billet d'avion séparément d'EF. Les voyageurs qui choisissent l'option forfait terrestre uniquement sont responsables de coordonner leurs propres vols afin qu'ils correspondent précisément aux heures d'arrivée et de départ du groupe. EF ne fournit pas de transferts aéroport ni de supervision pour les voyageurs ayant choisi l'option forfait terrestre uniquement en dehors des activités de groupe prévues. Les voyageurs doivent confirmer leur horaire de vol auprès d'EF avant de réserver afin de s'assurer qu'il correspond à l'itinéraire du circuit. Si le vol d'un voyageur ayant choisi l'option forfait terrestre uniquement est retardé ou annulé, EF n'est pas responsable des activités manquées ou des frais supplémentaires. Les voyageurs doivent être âgés d'au moins 18 ans pour choisir eux-mêmes l'option « voyage terrestre uniquement ». Les voyageurs de moins de 18 ans ne peuvent choisir l'option forfait terrestre uniquement » que s'ils sont accompagnés sur tous les vols par un adulte qui participe également au circuit. Un adulte responsable (autre que le Responsable de Groupe) doit accompagner tout voyageur de moins de 18 ans qui choisit l'option forfait terrestre uniquement. EF se

réserve le droit de confirmer les plans de voyage des voyageurs de moins de 18 ans afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité et de supervision d'EF.

Excursions optionnelles

Que sont les excursions optionnelles ?

EF propose ces activités passionnantes en supplément de ce qui est déjà inclus dans votre itinéraire. La plupart des responsables de groupe prendront la décision au niveau du groupe pour inclure ou interdire les excursions optionnelles. Les voyageurs individuels ne peuvent pas inclure une excursion que leur responsable de groupe a interdite.

Quand dois-je acheter des excursions optionnelles ?

La décision d'achat des excursions optionnelles au niveau du groupe doit être demandée 110 jours avant le départ. Veuillez prendre note que les prix des excursions optionnelles indiqués peuvent changer avant leur achat.

Puis-je obtenir un remboursement pour les excursions optionnelles ?

Si EF doit annuler une excursion optionnelle pendant un circuit (par exemple, en raison de la fermeture du site ou d'une faible inscription), vous serez remboursé du montant total de l'excursion optionnelle à votre retour. Pour obtenir un remboursement d'une excursion optionnelle à laquelle vous ne souhaitez simplement plus participer, vous devez nous en informer 110 jours avant le départ. Après cette date, l'excursion optionnelle ne peut plus être annulée.

Répartition des chambres

Les chambres sont réservées en fonction du sexe indiqué sur votre passeport. Nous ferons tout notre possible pour respecter vos préférences en matière de répartition des chambres en lien avec votre orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles (SOGIESC) et nous ferons le nécessaire pour répondre à vos besoins sans frais supplémentaires. Si vous voyagez avec un passeport Genre X, veuillez nous contacter pour communiquer vos préférences en matière de répartition des chambres. Si vous avez des besoins spécifiques en matière de mobilité, d'accessibilité ou autres besoins particuliers (par exemple, accessibilité pour fauteuil roulant ou chambres au rez-de-chaussée), veuillez en informer EF dès que possible et au plus tard 110 jours avant le départ. Cela nous permettra de confirmer à l'avance la disponibilité des aménagements appropriés. Les Responsables de Groupe s'occupent de la répartition finale des chambres pour tous les voyageurs à l'hôtel. Veuillez vous assurer que toutes les demandes de répartition de chambres sont soumises 110 jours avant le départ.

Combien d'étudiants par chambre ?

Les étudiants sont logés dans des chambres à trois ou quatre lits avec d'autres étudiants du même sexe de l'ensemble du groupe. Il se peut que des étudiants de différentes écoles ou groupes partagent une chambre. Les chambres peuvent contenir deux lits doubles (pour deux personnes) et deux étudiants peuvent être amenés à partager un lit. Sur les croisières, les chambres étudiantes ne sont disponibles qu'en quadruples.

Les étudiants peuvent-ils demander une chambre double ?

Les étudiants peuvent demander un hébergement en chambre double (chambre avec deux lits simples) moyennant les frais supplémentaires suivants :
 – 40 \$ par nuit d'hôtel par étudiant
 – 200 \$ par nuit de ferry ou croisière par étudiant

Comment les adultes sont-ils logés ?

Les adultes sont logés en chambres doubles avec un autre adulte du même sexe du groupe complet. Il se peut que des adultes de différentes écoles ou groupes partagent une chambre.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre avec un lit à deux places ?

Les adultes peuvent demander une chambre avec un grand lit (une chambre avec un lit pour deux personnes) en indiquant simplement à EF le nom de la personne qui partagera la chambre avec eux, au moins 110 jours avant le départ.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre avec lit double ?

Oui, les adultes peuvent demander une chambre simple moyennant 40 \$ supplémentaires par nuit de croisière, ferry ou hôtel. Ces frais s'ajoutent aux suppléments pour adultes mentionnés à la page précédente. Les chambres simples sont sujettes à la disponibilité à l'hôtel.

Les adultes peuvent-ils demander une chambre simple ?

Les adultes peuvent demander une chambre avec un grand lit (une chambre avec un lit pour deux personnes) en indiquant simplement à EF le nom de la personne qui partagera la chambre avec eux, au moins 110 jours avant le départ.

Autres informations sur le circuit

Quand mon circuit commence-t-il et se termine-t-il officiellement ?

Chaque circuit commence au décollage de l'aéroport de départ et se termine à l'atterrissage à l'aéroport de retour. Pour les voyageurs ayant leurs propres arrangements de vol, le circuit commence à l'arrivée au premier hôtel EF et se termine au départ du dernier hôtel EF, selon l'itinéraire. La durée officielle d'un circuit EF n'inclut pas les périodes stay-ahead, stay-behind ou toute période ou activité optionnelle lorsque les voyageurs ne sont pas accompagnés d'un Directeur de Circuit.

Que se passe-t-il si le circuit est retardé ?

EF ne peut rembourser les composantes du circuit manquées en raison de conditions météorologiques ou de retards aériens. Si votre circuit commence plus tard que prévu pour ces raisons, la date de début reste celle initialement prévue. Par exemple, pour un circuit de 10 jours retardé de 2 jours, aucun remboursement ne sera offert pour les composantes manquées pendant ces deux premiers jours.

Que faire pour les voyageurs ayant des allergies alimentaires ?

EF reconnaît que certains voyageurs peuvent avoir des allergies alimentaires sévères. EF fera de son mieux pour informer ses fournisseurs et tenter de répondre aux besoins particuliers, mais ne peut garantir que toutes les mesures seront

possibles. Tous les voyageurs, ainsi que les parents ou tuteurs des voyageurs mineurs, reconnaissent qu'ils assument certains risques en participant à un circuit EF, y compris les risques de préjudice, blessure, maladie ou décès résultant d'allergies ou de réactions allergiques aux repas, aliments, boissons (alcoolisées ou non), bonbons, médicaments, drogues ou autres consommables, ou de toute cause environnementale, saisonnière, naturelle, synthétique, chimique ou biologique, que cela résulte ou non de la négligence d'EF.

Que faire pour les régimes alimentaires particuliers ?

EF peut offrir des options végétariennes et tentera s'adapter d'autres régimes spéciaux (végétalien, sans gluten, casher, halal, diabétique), mais il peut y avoir des situations où cela n'est pas possible. Pour les repas inclus dans votre vol, EF peut soumettre une demande de repas en votre nom 30 jours avant le départ.

Que faire en cas de perte d'effets personnels ?

EF n'est pas responsable des passeports, billets d'avion ou autres documents perdus ou volés, ni de la perte ou des dommages aux bagages ou effets personnels. EF n'assume pas la recherche des objets perdus. En cas de perte de documents de voyage, le voyageur est seul responsable de respecter les exigences de la compagnie aérienne pour le remplacement des billets, tant sur le plan logistique que financier. Si un mineur perd son passeport pendant le circuit, les parents sont responsables des frais supplémentaires pour l'adulte accompagnateur supervisant le mineur pendant le délai de remplacement.

EF réserve l'hébergement et les vols de bonne foi, mais le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la réservation. Si le paiement n'est pas reçu dans ce délai, le compte sera transféré pour recouvrement.

Les groupes peuvent-ils faire des demandes spécifiques concernant les visites ou les vols ?

Les responsables de groupe peuvent ajouter des demandes concernant le Directeur de Circuit, l'hôtel, les repas, l'itinéraire et les vols. Ces demandes ne sont pas garanties et peuvent entraîner des coûts supplémentaires à la charge du groupe si elles sont réalisables.

Que se passe-t-il si les dates de mon voyage ne correspondent pas à la période couverte par les présentes conditions de réservation ?

Veuillez consulter le site eftours.ca/bc afin d'obtenir la version la plus récente des conditions applicables à l'année de voyage concernée.

Protection des paiements des voyageurs

EF Educational Tours est enregistrée conformément à la Travel Industry Act et respecte ses normes et politiques, y compris la sécurisation des paiements avancés des clients, quel que soit le lieu d'origine, via les affiliations suivantes : TICO (enregistrement #2395858), Consumer Protection BC (#73991) et détentrice d'un permis du Québec auprès de l'Office de la protection du consommateur (OPC #702732).



Office
de la protection
du consommateur

Autres conditions générales

Les présentes conditions générales de réservation remplacent toute autre garantie, déclaration, condition générale ou modalité, sauf si celles-ci sont expressément prévues dans un addenda aux conditions générales de réservation ou dans une lettre signée par un représentant autorisé d'EF. Les conditions générales de réservation peuvent être modifiées en tout temps.

Bien qu'EF s'efforce d'assurer l'exactitude de ses publications, elle ne peut être tenue responsable des erreurs typographiques ou d'impression (y compris en ce qui concerne les prix). En cas de fluctuation importante des taux de change, EF se réserve le droit d'appliquer un supplément monétaire. Le présent contrat autorise des augmentations de prix jusqu'à ce que le client ait payé la totalité du montant dû. Si une augmentation de prix excède 7 %, sauf lorsqu'elle résulte d'une hausse de la taxe de vente au détail ou de la taxe fédérale sur les produits et services, le client a le droit d'annuler le contrat et d'obtenir un remboursement complet.

Les voyageurs inscrits reconnaissent qu'EF peut modifier les conditions de réservation à l'occasion et que ces modifications prennent effet immédiatement. Vous serez informé de toute modification importante. Le fait, pour un voyageur, de continuer à utiliser les services d'EF après une telle notification constitue une acceptation et un engagement à être lié par ces modifications. Les voyageurs reconnaissent que la version en vigueur des conditions générales de réservation au moment du voyage ou de l'annulation s'applique à leur programme de voyage. La version à jour est disponible à l'adresse eftours.ca/bc.

Le voyageur pour votre circuit international est EF Education First International Ltd., Selnastrasse 30, 8001 Zurich, Suisse. Numéro d'organisation : CHE-109.874.655. Numéro de TVA : CHE-116.325.678 MWST. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. est une filiale d'EF Education First International Ltd. et agit uniquement comme prestataire de services promotionnels pour cette société. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. n'est pas un agent d'EF Education First International Ltd., ne fournit aucun bien ni service lié à votre voyage et est situé au 2 rue Bloor Est, 16e étage, Toronto, ON M4W 1A8 (tél. : 1-800-263-2806). Les factures relatives à ces circuits sont émises par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Education First International Ltd. Remarque : les services fournis sont exonérés de taxe avec crédit, conformément à la loi fédérale suisse relative à la taxe sur la valeur ajoutée, art. 23.

Le voyageur pour votre circuit national est EF Explore America Inc. (« EF »), Two Education Circle, Cambridge (MA) 02141, États-Unis. Numéro de TPS/TVH : 86346 8047. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. est une filiale d'EF Explore America Inc. et agit uniquement comme prestataire de services promotionnels pour cette société.

EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. n'est pas un agent d'EF Explore America Inc., ne fournit aucun bien ni service lié à votre voyage et est situé au 2 rue Bloor Est, 16e étage, Toronto, ON M4W 1A8, Canada (tél. : 1-800-263-2806). Les factures relatives à ces circuits sont émises par EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. au nom d'EF Explore America Inc.

Annulations et modifications

Les politiques d'annulation décrites ci-dessous tiennent compte des coûts que doit engager EF souvent plusieurs années avant le départ des groupes. Les avis d'annulation d'un voyage EF ne seront acceptés que s'ils proviennent du voyageur, de son tuteur légal ou du responsable du groupe. La date d'annulation est déterminée par la date à laquelle EF reçoit l'avis.

Politique d'annulation standard d'EF*

110 jours ou plus avant le départ : Remboursement complet moins tous les frais non remboursables et des frais d'annulation de 399 \$.

Entre 109 jours et 45 jours avant le départ : Remboursement complet moins tous les frais non remboursables et des frais d'annulation correspondant à 50 % du prix du programme.

44 jours ou moins avant le départ : Aucun remboursement ne sera émis. Tous les frais non remboursables et des frais d'annulation correspondant à 100 % du prix du programme et des frais de voyage s'appliqueront.

Remboursements

Le cas échéant, les remboursements pour les trop-perçus ne seront effectués que sur demande et après que le ou les paiements du voyageur auront été crédités au compte depuis au moins 15 jours. Tous les remboursements sont traités dans un délai approximatif de 4 à 6 semaines après la demande. EF peut procéder au remboursement selon le mode de paiement initial enregistré (carte de crédit ou carte de débit). Les remboursements sont traités conformément aux directives suivantes :

- Si une seule carte est enregistrée, le remboursement sera effectué sur cette carte.
- Si plusieurs cartes sont enregistrées, le remboursement sera effectué sur la carte ayant effectué le plus grand nombre de paiements, à condition que le montant du remboursement soit égal ou inférieur au total des paiements effectués avec cette carte.
- Si aucune carte ne remplit cette condition (c'est-à-dire que le total des paiements effectués avec toutes les cartes est inférieur au montant du remboursement), le remboursement sera envoyé par virement électronique au contact de facturation.
- Si le compte comporte des dons, le remboursement sera effectué au contact de facturation.

Les frais non remboursables, tels que définis dans le Plan mondial de protection voyage, Garantie d'Annulation peu importe la raison (CFAR), le Plan d'annulation pour toute raison, le Programme de protection des paiements, ainsi que tous les frais de retard, les frais de paiement en retard, les frais de demande tardive, les frais de refus du plan de paiement automatique, les frais de retour ou de refus, les frais de prélèvement automatique, les frais liés à une demande spéciale de voyage tardive portés au compte au moment de l'annulation, sont également déduits des remboursements. Les voyageurs ayant changé de circuit et annulant par la suite seront assujettis aux frais d'annulation les plus élevés entre le circuit initial et le nouveau circuit.

Annulation par le responsable de groupe

Un responsable de groupe doit accompagner les voyageurs lors de chaque circuit. Si un responsable de groupe annule pour quelque raison que ce soit, EF lui demandera de désigner un nouveau responsable de groupe pour accompagner les voyageurs du groupe. Le nouveau responsable de groupe est responsable de toute augmentation de ses propres frais de transport aérien. Tout voyageur qui annule à ce stade et choisit de ne pas voyager avec le nouveau responsable de groupe sera traité comme une annulation standard. Si aucun remplaçant n'est désigné, tous les voyageurs doivent aviser EF de leur annulation afin de bénéficier de la politique d'annulation standard d'EF. Les voyageurs souhaitant être placés dans un nouveau groupe doivent communiquer avec EF au 1-800-263-2806. Si EF n'est pas en mesure de trouver un nouveau circuit pour ces voyageurs, la politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.

Annulations ou modifications requises par des événements externes échappant au contrôle raisonnable d'EF

EF n'est pas responsable et aucun remboursement ne sera accordé en cas de retards, d'annulations, de modifications ou d'interruptions touchant tout ou partie d'un programme de voyage, lorsque ceux-ci résultent d'un événement, d'une cause ou d'une circonstance échappant au contrôle raisonnable direct d'EF (un « cas de force majeure »). Pour éviter toute ambiguïté, un cas de force majeure comprend, sans s'y limiter : (i) les catastrophes naturelles ; (ii) les épidémies, pandémies, fléaux, maladies infectieuses, maladies de masse ou autres problèmes de santé publique, ainsi que les urgences ou mesures de quarantaine ou d'isolement connexes ; (iii) les actes de toute autorité gouvernementale ou administrative ou la fermeture de services gouvernementaux ; (iv) les actes de guerre (déclarée ou non), les troubles civils, insurrections ou révoltes ; (v) les grèves ou autres mouvements syndicaux ; (vi) les activités criminelles, terroristes ou menaces terroristes de toute nature ; (vii) les restrictions, avertissements ou avis de voyage émis par tout organisme gouvernemental local, municipal, provincial, régional ou fédéral ; (viii) la surréservation ou le déclassement d'hébergements par des tiers ; (ix) les restrictions imposées ou annulations de réservations de groupe pour des activités ou services par des fournisseurs ou vendeurs tiers ; (x) tout défaut structurel ou autre dans les maisons, appartements ou autres établissements d'hébergement (y compris tout problème de chauffage, de plomberie, d'électricité ou de structure) ; (xi) toute

défaillance mécanique ou autre des avions ou autres moyens de transport, ou toute défaillance empêchant l'arrivée ou le départ d'un moyen de transport à l'heure ou en toute sécurité (y compris les retards, interruptions ou annulations de vols) ; (xii) des conditions météorologiques extrêmes ou imprévues, ou tout autre événement environnemental (y compris tempêtes, incendies, inondations ou nuages de cendres volcaniques) ; (xiii) la défaillance financière ou autre manquement de la part de fournisseurs ; (xiv) l'indisponibilité ou l'interruption de tout prestataire de services sur lequel EF s'appuie pour organiser le programme ou exécuter une obligation envers ses voyageurs.

EF engage des coûts et dépenses substantiels et non récupérables pour planifier, préparer et prépayer ces voyages. Par conséquent, si un voyage doit être annulé ou reporté en raison d'un cas de force majeure, les voyageurs recevront un bon de voyage EF pour toutes les sommes versées, moins le coût de toute assurance voyage mondiale ou assurance complémentaire CFAR souscrite, afin de leur permettre de reprogrammer leur voyage une fois l'événement de force majeure terminé. En cas de retard ou d'interruption du programme de voyage, le montant du bon de voyage futur sera calculé au prorata des portions manquées du voyage. L'annulation, la modification ou le report par EF pour les motifs décrits dans la présente section ne sera pas considéré comme un manquement à ses obligations envers les voyageurs.

Programme Tranquillité d'esprit d'EF

Chez EF, nous faisons tout ce qui est possible afin que la planification de vos futurs voyages demeure aussi flexible que possible. Nous savons que des imprévus peuvent bouleverser vos projets. C'est pourquoi nous offrons automatiquement le programme « Tranquillité d'esprit » à tous nos groupes, afin que vous puissiez planifier votre prochain voyage en toute sérénité.

45 jours ou plus avant le départ :

Les responsables de groupe peuvent prendre les décisions suivantes au nom de leur groupe, pour quelque raison que ce soit (les options du responsable de groupe) :

1. Modifier les dates de voyage du circuit actuel de leur groupe.
2. Travailler avec EF pour modifier le circuit actuel de leur groupe ou choisir un nouveau circuit.
3. Annuler le circuit de leur groupe, tous les voyageurs recevant alors un bon de voyage transférable d'un montant équivalent à la totalité des sommes versées pour le circuit initial, moins les frais non remboursables (à utiliser pour un futur circuit avec EF).

44 jours ou moins avant le départ :

Les responsables de groupe peuvent choisir de ne pas voyager comme prévu et exercer l'une des options ci-dessus uniquement dans les situations suivantes :

- Si le gouvernement du Canada émet une nouvelle alerte officielle « Éviter les voyages non essentiels » ou « Éviter tous les voyages » pour toute destination incluse dans l'itinéraire du groupe.

Conditions générales du programme Tranquillité d'esprit d'EF

Les avantages du programme « Tranquillité d'esprit » sont offerts uniquement à l'ensemble du groupe et non à des voyageurs individuels, sauf indication contraire. Les voyageurs individuels doivent se référer à leur certificat d'assurance. Les voyageurs qui ne respectent pas les délais de paiement doivent acquitter les frais de retard encourus pour bénéficier de ce programme. Les circuits révisés doivent avoir lieu dans l'année suivant le circuit initial. Si le prix du voyage modifié est supérieur à celui du voyage initial, les voyageurs doivent payer la différence. Si EF ne peut pas donner suite à une demande de modification et/ou si le groupe choisit de ne pas participer au voyage initial, le groupe peut opter pour des bons de voyage à utiliser ultérieurement. Si le groupe ne participe pas au voyage initial, ne participe pas au voyage modifié et ne reçoit pas de bons de voyage à utiliser ultérieurement, les frais d'annulation standard s'appliquent. Les voyageurs qui annulent leur participation à un circuit révisé seront assujettis à des frais d'annulation calculés en fonction de la date de révision du circuit initial ou de la date d'annulation du circuit révisé, selon la plus élevée des deux. EF fera tous les efforts raisonnables pour répondre aux demandes de modification de circuit. Des bons de voyage futurs seront émis pour un montant équivalent à la totalité des sommes versées par le voyageur pour le voyage initial, y compris l'acompte minimal de 199 \$, moins les frais du Plan mondial de protection voyage, les frais Garantie d'Annulation peu importe la raison (CFAR) et tous les autres frais non remboursables. Les bons de voyage sont valides pour l'année en cours et les deux (2) années suivantes. Ils sont transférables, à leur valeur nominale, aux membres de la famille immédiate ou de la communauté scolaire du voyageur. Le bon de voyage futur n'est ni un crédit marchand ni un chèque-cadeau et ne peut être échangé contre de l'argent comptant. Les conditions générales complètes figurent sur les bons de voyage futurs.

Plan mondial de protection voyage*

Les plans de protection voyage recommandés par EF vous permettent d'explorer le monde en toute confiance. EF propose un Plan mondial de protection voyage qui vous offre tous les avantages ci-dessous, ainsi que la possibilité d'ajouter l'option « Annulation pour toute raison » pour plus de flexibilité et de tranquillité d'esprit. Grâce à ce plan, vous avez accès en tout temps (24 heures sur 24) à des représentants bien informés de ces avantages, ce qui vous permet de voyager l'esprit tranquille.

Le Plan mondial de protection voyage comprend : *

- Couverture en cas de maladie et d'accident
- Couverture des bagages et des effets personnels
- Couverture en cas d'annulation ou d'interruption du voyage pour des raisons

spécifiques**

- Couverture en cas d'annulation du voyage par le conseil scolaire**
- Assistance d'urgence 24 heures sur 24

Garantie d'annulation peu importe la raison

Garantie d'Annulation peu importe la raison (CFAR) offre une protection additionnelle en cas d'annulation de voyage. Elle permet d'annuler jusqu'à 24 heures avant le départ, pour toute raison non couverte par le Plan mondial de protection voyage, et de réclamer jusqu'à 80 % des frais d'annulation non remboursables.

Le Plan mondial de protection voyage et l'assurance complémentaire « Garantie d'Annulation peu importe la raison » (CFAR) sont automatiquement ajoutés à votre compte lors de votre inscription à un voyage EF. Ils ne peuvent être supprimés que dans les 30 jours suivant votre inscription. L'assurance CFAR ne peut pas être ajoutée si vous vous inscrivez à votre voyage EF dans les 69 jours précédant le départ.

D'autres assureurs offrent des produits d'assurance voyage similaires. Si vous choisissez de souscrire une autre assurance voyage, vous êtes entièrement responsable de vous assurer que votre couverture est adéquate et appropriée pour la durée de votre voyage EF, et qu'aucune clause d'exclusion ne limite ou n'exclut les activités prévues à l'itinéraire de votre voyage EF.

Veuillez consulter le site eftours.ca/fr/coverage ou communiquer avec le service d'assistance aux voyageurs au 1-800-263-2806 pour obtenir plus de renseignements.

*Le Plan mondial de protection voyage, y « Garantie d'Annulation peu importe la raison (CFAR), est souscrit par Zurich Insurance Company Ltd, succursale canadienne, 100 King Street West, Bureau 5500, C.P. 290, M5X 1C9, Toronto (Ontario), Canada, conformément à une police collective principale émise à EF Travel Canada Ltd. Pour connaître toutes les conditions générales et exclusions, veuillez consulter le certificat d'assurance Zurich, transmis par courriel et également disponible en appelant EF au 1-800-263-2806 ou en visitant eftours.ca/fr/coverage.

** Les couvertures ne s'appliquent pas aux montants portés à votre compte par un bon de voyage futur.

Calendrier de paiement

Votre inscription est considérée comme active dès qu'EF a reçu l'acompte minimal d'inscription ainsi que le formulaire de demande signé, le formulaire de signature ou l'acceptation en ligne.

Modalités et conditions du plan de paiement

Si vous choisissez le plan de paiement automatique ou le plan de paiement manuel, les modalités et conditions suivantes s'appliquent.

Plan de paiement automatique

- EF doit recevoir une autorisation électronique ou écrite confirmant l'acceptation des conditions générales du plan de paiement automatique d'EF avant que le plan ne soit activé.
- EF doit accord de débit préautorisé au prélèvement préautorisé figurant sur le formulaire d'inscription, que vous optiez pour plan de paiements automatique sur un compte chèques ou un compte d'épargne (dans ce cas, EF doit avoir reçu un accord de prélèvement préautorisé), ou pour un paiement par carte de crédit (la carte devant porter le logo Visa ou MasterCard).
- Un minimum de trois paiements automatique est requis. Les voyageurs qui ne sont pas admissibles au plan de paiement automatique doivent acquitter la totalité du montant au moment de l'inscription.
- Les voyageurs doivent verser l'acompte minimal de 199 \$ avant l'activation du plan.
- Les voyageurs qui choisissent les paiements mensuels doivent sélectionner une date entre le 1er et le 26 du mois à laquelle leur compte sera automatiquement débité.
- Les voyageurs qui choisissent les paiements aux deux semaines doivent sélectionner un jour de la semaine où leur compte sera automatiquement débité.
- Si aucune date de prélèvement mensuel n'est sélectionnée, la date par défaut sera le 14 de chaque mois. Si aucune date de prélèvement aux deux semaines n'est sélectionnée, le jour par défaut sera le jeudi. En raison des fins de semaine et des jours fériés, EF se réserve le droit de débiter le compte des voyageurs jusqu'à trois jours après la date prévue.
- Des frais non remboursables de 30 \$ seront exigés chaque fois qu'un paiement est retourné ou refusé. Dans de tels cas, le plan sera recalculé afin que le paiement manqué soit réparti sur le calendrier restant. EF se réserve le droit de retirer les voyageurs du plan en cas de deux paiements consécutifs retournés ou refusés. Si le paiement final est retourné ou refusé, les voyageurs seront automatiquement retirés du plan.
- Les plan de paiements automatique peuvent être modifiés si des éléments du voyage ou des paiements (autres que ceux liés au plan de paiement automatique) sont ajoutés ou supprimés pour un montant supérieur à 20 \$. Les voyageurs seront avisés du nouveau montant par courriel à l'adresse de facturation. Tout ajout ou retrait d'un montant total de 20 \$ ou moins ne sera pris en compte qu'au paiement final.
- Après le dernier paiement prévu dans le cadre du plan de paiements automatique, tout élément additionnel est payable au moment de l'achat. Aucun autre prélèvement automatique ne sera effectué.
- Les voyageurs inscrits au plan de paiement automatique ne sont pas assujettis à des frais de retard. Si le voyageur choisit de se retirer du plan ou s'il en est retiré par EF, il sera automatiquement inscrit au plan de paiement manuel.

Plan de paiement manuel

- Si les voyageurs ne paient pas la totalité du montant au moment de leur inscription ou s'ils choisissent le plan de paiement automatique, ils seront inscrits au plan de paiement manuel.
- Des frais de traitement non remboursables de 95 \$ s'appliquent lors de l'inscription.
- Les voyageurs doivent verser un acompte minimal de 199 \$ lors de l'inscription, ainsi que, le cas échéant, le coût du plan de protection voyage mondial et de l'assurance annulation pour toute raison (« CFAR »). Selon la date d'inscription, les voyageurs recevront jusqu'à trois factures. Le premier paiement de 500 \$ est exigible 30 jours après l'inscription. Le deuxième paiement de 500 \$ est exigible 90 jours après l'inscription. Le

solde restant est exigible 110 jours avant la date de départ.

- Le paiement intégral est exigible immédiatement pour toute inscription effectuée moins de 110 jours avant la date de départ.
- Des frais de retard de 95 \$ seront facturés pour tout paiement manqué. Ces frais de retard sont non remboursables.
- Les voyageurs peuvent payer par carte de crédit (la carte doit porter le logo Visa ou MasterCard) ou par prélèvement automatique sur un compte chèques ou un compte d'épargne 1-800-263-2806
- Tous les paiements doivent être reçus au plus tard 110 jours avant la date de départ.
- EF se réserve le droit d'annuler la réservation du voyageur si un paiement demeure en souffrance pendant 30 jours (ou 15 jours suivant la date du paiement final).
- Des frais non remboursables de 30 \$ seront facturés chaque fois qu'un paiement par est retourné ou refusé.
- Les voyageurs sont tenus d'effectuer leurs paiements dans les délais impartis, même s'ils n'ont pas reçu de facture. Si un voyageur ne reçoit pas sa facture initiale ou a des questions concernant son calendrier de paiements, il doit communiquer immédiatement avec EF.
- Toutes les dates d'échéance des paiements correspondent aux dates auxquelles chaque paiement doit être reçu par EF.

Conditions générales relatives à la facturation électronique

Les conditions générales suivantes s'appliquent aux voyageurs inscrits à la facturation électronique :

- Les voyageurs ou les contacts principaux (pour les voyageurs âgés de moins de 20 ans) recevront des factures électroniques pour toutes les informations relatives à leur compte EF et pour tout autre avis disponible en format électronique.
- Une fois inscrits, ils ne recevront plus de copies papier. Les voyageurs peuvent consulter et imprimer leurs factures en se connectant à leur compte sur le site eftours.ca.
- EF n'est pas responsable des retards ou des défauts de livraison des factures, et les voyageurs comprennent que rien dans les présentes conditions générales ne les libère de leur obligation de payer les factures.
- Les voyageurs peuvent choisir de ne pas recevoir de factures électroniques et de revenir à la facturation par courrier en tout temps en se connectant à leur compte sur le site eftours.ca ou en appelant au 1-800-263-2806.
- Dans la mesure permise par la loi, la facturation électronique est fournie « telle quelle », avec ses défauts et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Le voyageur assume l'entière responsabilité et tous les risques liés à l'utilisation de la facturation électronique. EF ne garantit pas que les informations, les processus ou les services seront ininterrompus, exempts de bogues ou d'erreurs.

Soldes après le voyage

Tous les comptes des voyageurs doivent être réglés en totalité avant le départ. EF se réserve le droit d'annuler la participation d'un voyageur si un solde impayé demeure au moment du voyage.

Dans certains cas, le compte d'un voyageur peut être mis à jour après le voyage afin de refléter les coûts supplémentaires liés aux services fournis pendant le séjour, tels que des changements d'itinéraire approuvés, des ajustements de chambres ou d'autres frais applicables. Tout solde impayé doit être réglé dans les 30 jours suivant le retour du voyageur, à défaut de quoi le compte pourra être transmis à une agence de recouvrement externe.

Accord de débit préautorisé

J'autorise/nous autorisons EF et l'institution financière désignée à effectuer des prélèvements conformément au calendrier de paiement que j'ai/nous avons sélectionné dans le cadre du programme de paiement automatique et/ou à effectuer un paiement unique tel que décrit par écrit à EF, par transaction.

Je comprends/nous comprenons qu'en m'inscrivant/en nous inscrivant au plan de paiement automatique, j'autorise/nous autorisons des paiements mensuels ou bihebdomadaires variables pour le montant du solde du compte, lequel est divisé par le nombre de dates de facturation disponibles 25 jours avant le départ, à être débités de mon/notre compte désigné jusqu'au paiement intégral.

Cette autorisation demeure en vigueur jusqu'à ce qu'EF reçoive une notification de ma/notre part indiquant sa modification ou sa résiliation, ou jusqu'à la fin de mon plan de paiement automatique prévu, selon les modalités prévues aux conditions générales du plan de paiement automatique. Cette notification doit être reçue au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue du prochain prélèvement, soit en me connectant à mon espace sécurisé EF, soit en appelant EF au 1-800-263-2806.

EF ne peut céder cette autorisation, que ce soit directement ou indirectement, par application de la loi, changement de contrôle ou autre, sans m'en/nous en aviser par écrit au moins dix (10) jours à l'avance.

J'ai/nous avons certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai/nous avons le droit d'obtenir le remboursement de tout débit non autorisé ou non conforme au présent accord de débit préautorisé. Pour plus d'information sur mes droits de recours, je peux/nous pouvons communiquer avec mon/notre institution financière ou consulter le site payments.ca. Des questions? Appelez-nous au 1-800-263-2806.

Diversité, équité, inclusion et appartenance

EF s'engage à offrir une expérience de voyage inclusive dans laquelle tous les voyageurs ont un rôle à jouer. En voyage, vous rencontrerez des personnes d'origines et de croyances diverses et découvrirez différentes cultures et histoires. Notre objectif est de créer un environnement qui valorise ces différences, et qui vous permette de découvrir le monde et de mieux cerner votre personnalité et votre place dans le monde.

Règles de conduite EF

Le guide-accompagnateur et le responsable du groupe travailleront ensemble pour offrir une expérience de voyage sûre, mais tout le monde doit coopérer et faire preuve de bon sens pendant le voyage.

Lorsque le voyageur s'inscrit au voyage, il accepte les règles élémentaires d'EF qui se trouvent également sur son site Web personnalisé. Si le voyageur ne respecte pas lesdites règles ou toute autre règle spécifique établie par le responsable du groupe, il encourt des mesures disciplinaires et risque d'être exclu du voyage et de devoir retourner chez lui à ses frais sans pouvoir prétendre au remboursement de la partie du voyage non effectuée. Cette décision revient à EF et/ou au responsable du groupe. En outre, si le voyageur ne respecte pas les règles spécifiques établies par son responsable du groupe, le responsable du groupe est habilité, avec le soutien d'EF, à renvoyer le voyageur chez lui avant la fin du voyage aux frais du voyageur.

Tous les voyageurs doivent respecter les règles suivantes pendant leur voyage :

Toutes les activités prévues sont obligatoires. Si le voyageur est malade, présente des signes de maladie ou souffre d'une maladie physique qui pourrait l'empêcher de participer à une activité, il doit en informer le responsable du groupe, qui en informera à son tour le guide-accompagnateur.

Si le voyageur souhaite rendre visite à des amis ou à des parents durant le séjour, il doit en informer le responsable de groupe avant le départ. Responsable de groupe et de l'administration de l'école. Le responsable de groupe est tenu de transmettre les détails à EF 30 jours avant le départ au moyen d'un formulaire de congé de voyage disponible auprès de l'équipe de soutien aux voyageurs.

Les voyageurs doivent respecter tout couvre-feu. Les contrôles dans les chambres seront effectués à la discrétion du responsable du groupe pour assurer la sécurité des voyageurs. Les visiteurs ou les membres du groupe du sexe opposé ne sont pas autorisés à entrer dans votre chambre.

Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans les autobus, pendant les repas, dans les chambres d'hôtel ou dans tout autre espace clos commun.

La conduite ou la location d'un véhicule à moteur est strictement interdite pour tous les voyageurs.

La possession, la distribution ou l'utilisation de toute substance contrôlée (y compris le cannabis et les champignons psilocybine) est strictement interdite, peu importe leur statut légal dans le pays de destination.

Les voyageurs sont tenus de régler les appels téléphoniques ou les frais personnels accessoires engagés dans les hôtels. Ces frais devront être réglés la veille du départ de chaque hôtel.

Les voyageurs de moins de 18 ans ne doivent pas consommer d'alcool pendant le voyage. Les voyageurs de plus de 18 ans (ou plus, en fonction des lois locales) peuvent consommer de la bière ou du vin avec modération. La consommation d'alcools forts est strictement interdite. Le responsable du groupe ou les parents peuvent interdire la consommation d'alcool s'ils le souhaitent. La consommation excessive d'alcool par un voyageur ne sera pas tolérée et entraînera l'exclusion du voyageur et son retour à ses propres frais.

Les activités illégales ne seront pas tolérées et entraîneront l'exclusion immédiate du voyage. Si le voyageur est impliqué dans des activités illégales, il devra assumer tous les frais de retour chez lui. Si les autorités locales interviennent, le voyageur sera soumis aux lois du pays qu'il visite.

Le paiement des dommages causés aux chambres d'hôtel ou aux autocars incombe au voyageur. Si les voyageurs remarquent des dommages à leur arrivée à l'hôtel, ils doivent en aviser immédiatement le guide-accompagnateur.

EF s'engage à créer un environnement sûr et confortable pour tous les voyageurs. La diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante de notre mission de surmonter les obstacles grâce aux voyages éducatifs. Le harcèlement, l'intimidation ou la discrimination visant d'autres voyageurs, des prestataires ou des membres du personnel eu égard à leur identité de genre, âge, orientation sexuelle, handicap, apparence physique, race, appartenance ethnique, religion ou autre facteur ne seront pas tolérés et peuvent entraîner l'exclusion du participant.

Décharge de responsabilité

Moi (ou le parent ou tuteur légal si le participant est mineur), déclare avoir lu, compris et accepté ce qui suit en contrepartie de l'inscription à un voyage éducatif EF :

1. Tous les voyages internationaux sont organisés par EF Education First International Ltd., Suisse, et tous les voyages domestiques sont organisés par EF Explore America Inc. EF Institute for Cultural Exchange Ltd. agit uniquement à titre de fournisseur de services de marketing pour les voyages internationaux et domestiques.
2. EF Institute for Cultural Exchange, Ltd., EF Explore America Inc., EF Education First International, Ltd., ainsi que leurs sociétés affiliées, partenaires et toute entreprise agissant en leur nom, de même que leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires et représentants autorisés (collectivement appelés « EF »), ne possèdent, n'exploitent ni ne contrôlent aucune entité fournissant des biens ou des services liés à mon programme, y compris, sans s'y limiter : maisons, appartements ou autres installations d'hébergement ; directeurs de voyage ; compagnies aériennes, maritimes, d'autobus ou de tout autre moyen de transport ; opérateurs locaux ; services de traitement de visas ; fournisseurs ou organisateurs d'excursions facultatives ; ou fournisseurs de repas ou de divertissement. Je reconnais que toutes ces personnes et entités, y compris le directeur de voyage assigné à mon circuit, sont des entrepreneurs indépendants et non des employés ou agents d'EF. En conséquence, EF n'est pas responsable de tout préjudice corporel, perte, dommage matériel, décès, maladie, retard ou inconfort en lien avec la prestation de biens ou services, ni de tout acte ou omission, intentionnel ou négligent, d'une telle personne, entité ou tierce partie.
3. Je comprends que voyager à l'étranger n'est pas équivalent à voyager au Canada. Les conditions de vie, les pratiques, les infrastructures, ainsi que les services et les installations d'hébergement peuvent différer de ceux trouvés au Canada. Les voyages à l'extérieur du pays peuvent comporter des désagréments et des risques, notamment : forces de la nature, conditions géographiques et climatiques, normes d'hygiène différentes, problèmes d'infrastructures (y compris l'entretien routier, les retards de transport et les conditions d'hébergement), agitation civile, vandalisme, criminalité, instabilité politique et terrorisme. Les services ou installations médicales peuvent être indisponibles ou ne pas répondre aux normes du pays d'origine du participant. Je comprends également que différentes régions du monde présentent des risques particuliers en matière de santé, de maladies et de sécurité. J'accepte de consulter les risques propres à ma destination en visitant le site de l'Agence de la santé publique du Canada (www.canada.ca/fr/sante-publique/services/sante-voyageurs) ainsi que le site du gouvernement du Canada (www.travel.gc.ca/travelling/advisories). J'assume volontairement tous les risques de blessure corporelle, décès, traumatisme émotionnel, perte ou dommage matériel, inconfort et/ou préjudice découlant de la négligence ou de tout autre acte de toute personne ou entité, quelle qu'en soit la cause.
4. Dans toute la mesure permise par la loi, je consens à dégager de toute responsabilité EF ainsi que mon école, mon centre de services scolaire (ou commission scolaire), mon conseil scolaire, mon responsable de groupe et mon directeur de voyage (collectivement, les « personnes et organismes dégagés de responsabilité ») et je m'engage à ne pas tenter de poursuite contre les personnes et organismes dégagés de responsabilité relativement à toute réclamation, de quelque nature que ce soit, liée de quelque manière que ce soit à ma participation à un voyage organisé par EF. Cela inclut, sans s'y limiter, toute réclamation fondée sur la négligence, la violation de contrat, la violation de garanties expresses ou implicites, la négligence ayant entraîné un décès, ou toute réclamation fondée sur une disposition législative. Je renonce par la présente, de façon inconditionnelle et sans équivoque, à toute réclamation et toute demande de dommages-intérêts, pertes, frais ou dépenses de quelque nature que ce soit (y compris les honoraires d'avocat), découlant ou résultant de blessures corporelles, décès, souffrance physique, détresse psychologique ou émotionnelle, atteinte aux biens ou tout autre dommage que je pourrais subir, peu importe la cause, et lié de quelque façon que ce soit à ma participation à un voyage organisé par EF.
5. Je reconnais que les voyages internationaux et nationaux comportent certains risques inhérents, notamment, mais sans s'y limiter : (i) les blessures causées par d'autres voyageurs ou des tiers ; (ii) les accidents liés à la circulation ; (iii) les dangers associés aux activités aquatiques ; (iv) les dangers liés aux animaux, insectes ou parasites, incluant les morsures ou piqûres ; (v) les problèmes d'assainissement ; (vi) les intoxications alimentaires ; (vii) l'absence ou la qualité insuffisante des soins médicaux ; (viii) les difficultés d'évacuation en cas d'urgence médicale ou autre ; (ix) tout acte ou omission, qu'il soit négligent ou intentionnel, commis par un tiers, ou tout événement hors du contrôle d'EF. J'assume l'entière responsabilité de tout risque de blessure corporelle, de décès, de traumatisme psychologique, de dommage matériel, d'inconfort et/ou de perte résultant de la négligence ou de tout autre acte de toute personne ou entité, quelle qu'en soit la cause, incluant, mais sans s'y limiter, les risques mentionnés ci-dessus. Il est de mon intention d'assumer pleinement l'ensemble des risques liés au voyage et à la participation au programme et de dégager les personnes et organismes dégagés de responsabilité de toute responsabilité, dans la mesure permise par la loi.
6. Je comprends et j'assume tout risque, financier ou autre, lié aux décisions d'EF d'annuler, de modifier ou de retarder le voyage en raison d'événements imprévisibles échappant au contrôle raisonnable d'EF, ou lorsqu'une telle décision est jugée nécessaire ou souhaitable pour ma sécurité ou pour la qualité de l'expérience de voyage.
7. Je conviens que la présente Avis de décharge et entente lie tant ma personne que mon enfant mineur inscrit au voyage (le cas échéant), ainsi que mes représentants personnels, exécuteurs testamentaires, héritiers et membres de ma famille.
8. EF n'assume aucune responsabilité à mon égard lorsque je suis absent d'une activité supervisée par EF ou lorsque je participe à des activités non supervisées, telles que des visites à des amis ou des proches, ou durant les périodes de prolongation de séjour avant ou après le voyage (« stay-ahead » ou « stay-behind »), ou toute autre période ou activité facultative non encadrée par un directeur de voyage.
9. Mon voyage débute au décollage de l'avion à partir de l'aéroport de départ EF et prend fin à l'atterrissage du vol de retour à l'aéroport d'origine (ou autre aéroport d'arrivée convenu).
10. La responsabilité du transporteur aérien concernant la perte, l'endommagement des bagages ou des biens, ou encore le décès ou les blessures corporelles, est assujettie et limitée au contrat de transport de la compagnie aérienne, à son tarif, ainsi qu'à la Convention de Montréal ou la Convention de Varsovie, et leurs modifications, ou aux deux.
11. EF ou mon responsable de groupe se réserve le droit de refuser ou d'annuler mon inscription si ma participation risque de nuire au bien-être ou à la satisfaction de moi-même ou de mon groupe de voyage, ou si EF ou mon responsable de groupe juge, à sa seule discrétion, qu'il est impossible de répondre à une condition médicale ou à un besoin de santé

- comportementale. Dans un tel cas, la Politique d'annulation standard d'EF, telle qu'énoncée dans les Conditions de réservation, s'appliquera.
12. Je consens à respecter les règles d'EF ainsi que les directives de mon responsable de groupe, de mon directeur de circuit et du personnel d'EF durant mon voyage. Le non-respect de ces règles ou directives peut entraîner mon exclusion immédiate du voyage par mon responsable de groupe ou par EF. Je comprends que le fait de contrevenir à ces règles ou directives entraîne la renonciation à tout remboursement, même partiel, du prix de mon programme, et que mon responsable de groupe ou EF pourra alors me rapatrier à mes propres frais.
 13. Je consens à respecter toutes les lois locales durant le voyage. Je comprends que si je contreviens à ces lois, même de façon involontaire, je renonce à tout remboursement, même partiel, du prix du programme, et que mon responsable de groupe ou EF pourra me rapatrier à mes propres frais. Je comprends également que si les autorités locales sont impliquées, je serai assujéti aux lois du pays que je visite.
 14. Si je deviens malade ou inapte, EF, ses employés, mon directeur de circuit ou mon responsable de groupe pourront prendre toute mesure qu'ils jugent nécessaire pour assurer ma sécurité et mon bien-être, notamment aviser mes parents/tuteurs, obtenir des soins médicaux (à mes propres frais) ou organiser mon rapatriement. EF se réserve le droit, à sa seule discrétion, de communiquer avec les parents/tuteurs du voyageur relativement à des enjeux de santé ou à toute autre question liée au voyage du participant. Ces droits priment sur toute réglementation applicable en matière de protection de la vie privée. En cas d'urgence médicale, EF tentera de faire administrer un traitement approprié et le voyageur autorise EF à le faire. EF n'offre toutefois aucune garantie quant à la possibilité, l'efficacité ou la rapidité d'un tel traitement d'urgence. Je reconnais que certains problèmes de santé en voyage peuvent nécessiter une évaluation médicale préalable à un vol de retour, et j'accepte de me conformer à toute exigence ou procédure à cet égard.
 15. J'ai choisi de voyager avec l'enseignant ou responsable de groupe qui organise mon groupe. Je comprends que ce choix relève de moi et non d'EF. Je comprends que mon responsable de groupe peut prendre des décisions en mon nom, notamment, mais sans s'y limiter, modifier le circuit ou la date de voyage demandés par le groupe, m'obliger à acheter certains produits tels que le Plan de protection voyage global ou des excursions facultatives. Je comprends qu'un responsable de groupe doit m'accompagner en voyage. Si mon responsable de groupe annule ou est retiré pour quelque raison que ce soit, EF lui demandera de désigner un nouveau responsable de groupe. Si j'annule à ce moment et choisis de ne pas voyager avec le responsable de groupe remplaçant, mon annulation sera traitée comme une annulation standard. Si aucun responsable de groupe remplaçant ne peut être trouvé, je devrai annuler, et la Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera. Je peux aussi demander à EF de m'intégrer à un nouveau groupe de voyage. Si EF ne trouve pas de nouveau groupe pour moi, la Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera.
 16. Si j'ai 20 ans ou plus à un moment quelconque durant mon voyage, je reconnais qu'EF se réserve le droit d'effectuer une vérification des antécédents judiciaires (« VAJ ») comme condition préalable au voyage. Si un voyageur refuse de consentir à la VAJ, EF se réserve le droit de refuser le voyage, ce qui sera considéré comme une annulation, et la Politique d'annulation standard d'EF s'appliquera. Solutions.
 17. La présente Décharge et entente ainsi que les Conditions de réservation d'EF constituent l'intégralité de l'entente entre EF et moi relativement à l'objet des présentes. Je ne me fie à aucune promesse, incitation, matériel promotionnel ou entente non énoncés aux présentes, y compris, mais sans s'y limiter, à toute déclaration verbale faite par des agents ou employés d'EF ou par mon école ou mon responsable de groupe. La présente entente ne peut être modifiée que par écrit et signée par EF. Le fait qu'EF renonce à une disposition des présentes n'affecte en rien les autres dispositions, et la présente entente doit être interprétée comme si cette clause ou disposition n'y figurait pas.
 18. La présente entente est régie à tous égards par les lois de la province de l'Ontario ainsi que par les lois du Canada qui y sont applicables, et son exécution sera interprétée selon ces lois. En cas de réclamation, litige ou procédure découlant de ma relation avec EF, ou de toute réclamation contractuelle, délictuelle, ou autre en droit ou en équité entre les parties, qu'elle soit ou non liée à la présente entente, les parties se soumettent à la compétence exclusive des lois et règlements de la province de l'Ontario.
 19. EF peut utiliser toute image filmée ou numérique prise de moi, ainsi que mes commentaires durant un voyage EF et tout travail de projet (y compris, mais sans s'y limiter, les programmes d'apprentissage en ligne offerts par EF), à des fins promotionnelles futures sans aucune compensation. EF peut également utiliser mes coordonnées pour de futures promotions. J'ai lu et accepté les Conditions d'utilisation et la Politique de confidentialité présentées sur le site www.eftours.ca/legal/privacy-policy et je consens au traitement de mes données personnelles par EF.
 20. EF traitera vos données personnelles en conformité avec la législation applicable en matière de protection des renseignements personnels aux fins de compléter votre inscription, d'assurer le service à la clientèle, de permettre l'achat d'un plan de protection voyage offert et de vous fournir les produits et services liés à votre voyage. Cela peut inclure le partage de vos données personnelles avec des sociétés affiliées, des gestionnaires de réclamations, des assureurs, mon école, ma commission scolaire, mon responsable de groupe et d'autres partenaires commerciaux situés au Canada et à l'étranger, y compris, mais sans s'y limiter, aux États-Unis et dans l'EEE/Suisse. Nous avons mis en place des garanties appropriées pour ces transferts de données, notamment les clauses types de protection des données adoptées par la Commission européenne et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) du Canada. Nous ne conserverons vos données personnelles que pour la durée nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été collectées ou conformément aux délais prévus par la loi et les bonnes pratiques commerciales, sauf si une conservation prolongée est requise pour respecter une obligation légale ou pour l'établissement, l'exercice ou la défense de droits juridiques. Pour toute question sur le traitement ou l'utilisation de vos données personnelles, pour obtenir une copie des renseignements détenus par EF à votre sujet, ou pour corriger ou effacer des données inexacts, veuillez communiquer avec le Service aux voyageurs au 1-800-263-2806.
 21. En vous inscrivant à un voyage éducatif EF, vous consentez à recevoir des messages texte SMS ou MMS de EF Institute for Cultural Exchange, Ltd. exerçant ses activités sous la raison sociale EF Educational Tours, et vous déclarez être le propriétaire, l'abonné ou l'utilisateur habituel du numéro de téléphone que vous avez fourni à EF Educational Tours. Vous (ou votre parent ou tuteur légal si vous êtes mineur en vertu de toute autre loi applicable) consentez expressément aux présentes modalités. Pour les conditions complètes, veuillez consulter eftours.ca/legal/privacy-policy.
- Signez votre formulaire d'inscription uniquement après avoir lu attentivement et compris l'intégralité du présent avis et de la présente entente.*

Vous désirez en savoir plus?
Trouvez la réponse à (presque)
toutes vos questions sur la page
effours.ca/fr/help-centre



**Êtes-vous prêt(e) à offrir une perspective mondiale à votre enfant?
Effectuez son inscription dès aujourd'hui.**



CONSULTEZ
efvoyages.ca/inscription



COMMUNIQUEZ AVEC
Équipe de soutien aux voyageurs
at 1-800-263-2806



**ENVOYEZ VOTRE FORMULAIRE
D'INSCRIPTION À :**
EF Voyages Culturels
2, rue Bloor Est, 16^e étage
Toronto (Ontario) M4W 1A8

(Merci de ne pas envoyer de paiements en espèces)



Pour vous inscrire plus rapidement,
visitez efvoyages.ca/inscription

Veuillez agraffer le chèque ici (le cas échéant)

Formulaire d'inscription

Demandez à votre responsable de groupe d'apposer l'étiquette ici ou de fournir les renseignements suivants :

N° du voyage (requis pour le traitement du formulaire d'inscription) : _____

Nom du voyage, dates et année demandées : _____

Responsable de groupe : _____

(Les responsables de groupe n'ont pas besoin de remplir un formulaire d'inscription)

INFORMATIONS SUR LE VOYAGEUR - Important : Veuillez utiliser des caractères d'imprimerie seulement. Le nom complet (y compris le deuxième prénom, le cas échéant) doit correspondre exactement à celui inscrit dans votre passeport. Des frais minimaux de 200 \$ s'appliquent pour les changements de nom.

Prénom : _____
(Comme il figure sur votre passeport. Pas de surnom.)

Deuxième prénom : _____
(S'il est ou sera indiqué dans le passeport)

Nom de famille : _____

Date de naissance : _____ **Êtes-vous citoyen canadien?** ☐ Oui ☐ Non **Sexe :** ☐ Homme ☐ Femme ☐ X
J J M M A A (Comme il figure sur votre passeport)

Courriel du voyageur : _____
(Obligatoire pour tous les voyageurs adultes pour les voyages, les paiements et les communications marketing.)

Adresse postale : _____

Ville : _____ **Province :** _____ **Code postal :** _____

Téléphone cell. : _____ ☐ Préférence pour la communication en anglais?
(Obligatoire pour tous les voyageurs adultes)

Association avec le voyage : ☐ Élève ☐ Administrateur ☐ Personnel enseignant ☐ Membre de la famille du responsable de groupe ☐ Ami(e) du responsable de groupe
☐ Membre de la famille de l'élève ou du voyageur ☐ Ancien élève ☐ Troupe ou membre du conseil ☐ Autre

INFORMATIONS SUR LE CONTACT PRINCIPAL - Nous contacterons cette personne concernant les paiements et certains autres détails importants sur le voyage.

Important : Uniquement nécessaire pour les voyageurs de **moins de 20 ans** au moment du voyage.

Veuillez nous indiquer le meilleur moment pour appeler : _____

Prénom : _____ **Nom de famille :** _____

Relation : ☐ Parent ☐ Tuteur ☐ Membre de la famille ☐ Conjoint(e) ☐ Ami(e) **Date de naissance :** _____ ☐ Préférence pour la communication en anglais?
J J M M A A

Courriel du contact : _____

Téléphone cell. : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____ **Province :** _____ **Code postal :** _____

☐ Le **contact principal** sera également le contact d'urgence du voyageur pendant le voyage. Si ce n'est pas le cas, veuillez remplir la section intitulée Contact d'urgence ci-dessous.

INFORMATIONS SUR LE CONTACT D'URGENCE - Important : Requis en cas d'urgence. Le contact en cas d'urgence ne doit pas accompagner le voyageur (dans le cadre de son voyage EF ou autrement).

Prénom : _____ **Nom de famille :** _____

Relation : ☐ Parent ☐ Tuteur ☐ Membre de la famille ☐ Conjoint(e) ☐ Ami(e)

Courriel du contact : _____

Téléphone cell. : _____ ☐ Préférence pour la communication en anglais?



**VOYAGES
CULTURELS**

Un acompte de 199 \$ sera traité au moment de l'inscription. Veuillez sélectionner l'une de nos options de paiement ci-dessous pour le solde restant :

☐ **Paiement intégral aujourd'hui**
Options possibles : débit direct, carte de crédit (Visa ou MasterCard) ou chèque personnel

☐ **Programme de paiement automatique**
Options possibles : débit direct de mon compte bancaire

☐ **Programme de paiement manuel**
Options possibles : débit direct, carte de crédit (Visa ou MasterCard) ou chèque personnel

☐ **J'aimerais payer :**
☐ Une fois par mois — veuillez sélectionner le jour voulu pour les paiements (entre le 1^{er} et le 26^e jour du mois) : ☐ Toutes les deux semaines — veuillez sélectionner le jour de la semaine pour les paiements :

☐ Lun
☐ Mar
☐ Mer
☐ Jeu
☐ Ven

(Motre première facturation pourrait survenir deux jours ouvrables après votre date d'inscription)

Montant total à traiter au moment de l'inscription : \$

Les voyageurs doivent verser l'acompte minimum acompte de 199 \$ du voyage et, le cas échéant, les frais du régime mondial d'assurance voyage et Garantie d'Annulation peu importe la raison (CFAR) annulation pour quelque raison que ce soit au moment de l'inscription.

INDIQUER LES DÉTAILS SUR LA MÉTHODE DE PAIEMENT

Si vous payez par débit direct, veuillez indiquer :

[illegible]

☐ Veuillez utiliser les informations bancaires du chèque personnel ci-joint.

J'autorise (nous autorisons) EF à débiter du compte bancaire indiqué un versement unique au montant inscrit ci-dessus et/ou à effectuer des prélèvements préautorisés pour le paiement de mon voyage EF. J'ai (nous avons) bien lu et compris les modalités du programme de paiement automatique (le cas échéant) et de accord de debit preautorise.

Informations de facturation

Nom du compte (en lettres moulées) : _____ Signature du compte : _____

Pour les paiements par carte de crédit :

Veuillez noter : Nous offrons la possibilité de payer pour l'inscription par carte de crédit (Visa ou MasterCard) au moment de remplir votre formulaire d'inscription en ligne à l'adresse efvoyages.ca/inscription ou en appelant EF.

Veuillez ne pas envoyer de paiements en argent comptant.

SIGNATURE - Votre formulaire d'inscription doit être signé par vous ou, si vous êtes mineur, par votre parent ou tuteur.

J'ai (ou le parent ou tuteur légal si le candidat est mineur) lu et compris entièrement les « conditions de réservation d'EF », lesquelles comprennent la « décharge de responsabilité », la « politique d'annulation standard » et les « règles de conduite », et j'accepte de m'y conformer. Je consens au traitement, par EF, de mes données personnelles telles qu'énoncées dans la politique de confidentialité d'EF qui se trouve à l'adresse www.efvoyages.ca/politique-de-confidentialite.

Signature du candidat (ou parent ou tuteur légal si le candidat est mineur) _____ Date : _____

Nom en lettres moulées du signataire _____

L'absence de signature de ces conditions de réservation entraînera l'annulation du voyage, et les politiques d'annulation standard s'appliqueront.

Office
de la protection
du consommateur

Poste :
EF Voyages Culturels
2, rue Bloor Est, 16^e étage,
Toronto (Ontario) M4W 1A8

Téléphone :
1800 263-2806

Télec. :
1800 556-6046

Courriel :
Voyageurs@EF.com

